ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Proposition de terres agricoles : Marais Aubrière

Saint-Pierre d'Oléron, le 21/12/2023

Madame, Monsieur,

La **Communauté de communes de l'île d'Oléron** est propriétaire **de parcelles agricoles** sur la commune de **Saint Pierre d'Oléron** et recherche des Sauniers en mesure d'exploiter et de gérer ce site.

Propriétaire :	**Communauté de commune de l'île d'Oléron**
Nature du terrain :	**Bosses de marais (prés) et surfaces en eaux**
Usage exigé :	**Saliculture et diversification**
Bâtiments :	**Absence de bâti**
Commune	**Saint Pierre d'Oléron**
Section	**ZB**
Numéro	**3**
Lieu-Dit	**Prise des Chauguennes**
Surface	**3,50ha dont 1,54 ha d'eaux ; 1,96 ha de près**
Bail rural	**Bail rural environnemental.**
Potentiel évalué	**Environ 20 aires saunantes.**
Contraintes du site	**- Cabane pour stockage de matériel et abri du saunier potentiellement envisageable (site classé)**
Etude potentiel salicole	**Une étude salicole du site est disponible à la communauté de communes à titre consultatif.**

<u>Localisation et accès :</u>

Comme indiqué sur le plan, l'accès au site se fait par la route commune n°13 de Saint Pierre d'Oléron, la vieille Perrotine sur la commune.
Se référer carte des parcelles en Annexe.

Principaux engagements à respecter :

Gestion des marais salants pour favoriser la biodiversité :

- Absence d'intervention mécanique sur les abords des différents compartiments entre mi-mars et mi-juillet sauf accord des instances compétentes (DREAL, DDTM, N2000 et CCIO).
- Privilégier le travail manuel du réseau hydraulique au travail mécanique.
- Entretien régulier des salines et de leurs abords en maintenant les différentes strates de végétation et les espèces remarquables typiques de ces milieux.
- Entretien des bosses de marais (en direct ou via un agriculteur partenaire).
- Calendrier de travail respectueux des périodes de reproduction de la faune et de la flore.
- Si fauche des bosses de marais, travaux effectués après le 15 juin et exporter la matière.
- Absence de traitement sanitaire sur l'ensemble de la saline et de ses abords.
- Interdiction de stockage de tout élément étranger à la saline (ferrailles, fibrociment, pneus…) sauf bâches strictement nécessaires pour la couverture des tas de sel.
- Absence de brûlage.
- Pas de pâturage sur les bosses de marais en période hivernale.

Références cadastrales :

Commune	Section	Parcelle	Lieu-Dit	Surface cadastrale (ha)
Saint Pierre d'Oléron	**ZB**	**3**	Prise des Chauguennes	1,96 ha de près
				1,54 ha d'eaux
			Total	**3,50 ha**

Total des surfaces : 3,50 ha dont 1.54 ha de surfaces en eaux.

Les candidatures devront comprendre à minima :

- La fiche de candidature complétée
- Un dossier décrivant le projet dans son ensemble, la future exploitation et gestion du marais, comment le projet s'inscrit sur le territoire, justification d'une expérience professionnelle…
- Un business plan projetant le projet sur 3 à 5 ans

Une attention particulière sera portée sur l'intégration du projet dans les dynamiques locales du territoire.

Si marais vocation pour la production de sel ou de co-production :

Des subventions aux travaux de remises en état du marais sont possible à hauteur de 80% (20% CDCIO, 60% département de Charente Maritime), si le porteur de projet justifie d'au moins deux années d'expérience professionnelle ou une formation diplômante du BPREA de l'EFEA de la Turballe

Le comité d'attribution foncière jouera également le rôle de comité sélection pour pouvoir solliciter ces aides à la remise en saliculture du marais.

Une mesure de MAEC sel est en place sur l'ile d'Oléron, les futures installés pourront en faire la demande.

Contraintes notables des territoires de marais :

- Risque de submersion
- Présence de sangliers
- Présence de ragondins

Les candidatures écrites sont à adresser à la Communauté de communes de l'île d'Oléron à l'adresse ci-dessous :

Jérome Pohu
agriculture@cdc-oleron.fr
Service Développement Economique – Agriculture durable
Communauté de communes de l'île d'Oléron
59 route des Allées
17310 Saint-Pierre d'Oléron

Réception des candidatures (écrites) jusqu'au 14/02/2024, 12h00.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distingués.

Annexe - Cartes de localisation